

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-74

Nombre de conseillers

en exercice : **12**

présents : **11**

votants : **11**

OBJET :
AGENT – HEURES COMPLEMENTAIRES

Date de convocation du Conseil : **05 novembre 2024**

Affichée le : **05 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le : **13 novembre 2024**

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie.**
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel,
REREAU Damien, OVIDE Arnaud, POTY Michel.

Absente : Mme TYBULE Marie-José.

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que dans la continuité de ce qu'il a exposé au Conseil Municipal du mois d'octobre concernant Mme Chantal PIRAUBE par rapport à la réorganisation de son emploi du temps afin que le ménage de la mairie soit fait hebdomadairement à compter du 02 septembre 2024.

Cela a engendré des heures complémentaires pour Mme Chantal PIRAUBE, soit 12 heures pour la période du 08 octobre au 12 novembre 2024.

Après délibération, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de payer 12 heures complémentaires à Mme Chantal PIRAUBE sur la paye du mois de décembre 2024.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **13 novembre 2024**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
Lionel HALLER

Le Maire
Arnaud OVIDE

